



# **INSCRIPTIONS 2019**



Club de canotage de Shawinigan  
Hangar sur l'île Melville  
18h00-20h00

## **Informations générales**

### **DATES D'INSCRIPTIONS :**

**27 février** : **Inscription** aux sessions du printemps et été

**Rabais de 10%** sur l'inscription aux deux sessions du printemps + été.

Non applicable pour le camp de jour.

(2 versements : un chèque daté du 27 février et l'autre postdaté du 11 avril)

**Tirage**: remboursement de 25% du coût total au gagnant parmi toutes les inscriptions payées au 27 février 2019 (sans les adhésions fédérations)

**Rabais pour les familles** : -5% 2e athlète, -10% 3e athlète et suivant(s)

**11 avril** : Inscription aux sessions du printemps et été

(un seul versement : un chèque daté au 11 avril 2019)

**Rabais pour les familles** : -5% 2e athlète, -10% 3e athlète et suivant(s)

**9 mai**: Inscription à la session de l'été (selon les places disponibles)

(un seul versement : un chèque daté au 9 mai 2019)

**Rabais pour les familles** : -5% 2e athlète, -10% 3e athlète et suivant(s)

Tous les paiements doivent se faire par chèque, au nom du Club de canotage de Shawinigan (CCS).

Le montant final pour les frais d'inscriptions sera confirmé lors des séances d'inscriptions situées au hangar sur l'île Melville. Le montant total à payer inclura les frais d'adhésions obligatoires des fédérations (assurance accident comprise) et les frais d'adhésion annuelle au CCS de 15\$/année pour les résidents de Shawinigan et ceux d'une municipalité ayant une entente avec la ville de Shawinigan OU 65\$/année pour les non-résidents d'une municipalité sans entente avec la ville de Shawinigan.

Le CCS possède :

- une politique de remboursement (voir le verso du formulaire d'inscription)
- des frais pour les chèques retournés par l'institution financière (voir le verso du formulaire d'inscription)

Les frais de participations aux championnats provinciaux ou nationaux ainsi que les frais de transport des embarcations à ces compétitions sont en sus des frais d'inscriptions et payable au plus tard 24 heures avant la compétition.

Tous les participants doivent porter la camisole du CCS lors des compétitions. Elle est en vente au coût de 35\$, lors de l'inscription ou via l'entraîneur-chef ou l'adjointe-administrative.

Tous les équipements suivants sont offerts gratuitement : veste de flottaison individuelle (VFI), rame, embarcation. Les membres du CCS sont autorisés à utiliser leur propre VFI, rames ou embarcations et doivent les ranger dans les endroits appropriés.

Les programmes offerts ont une durée de semaines **non-négociables**. Les absences (journées ou semaines) sont **non transférables** ou **non remboursables** afin d'honorer les contrats d'engagement avec les entraîneurs.


Chaque participant doit apporter sa bouteille d'eau, sa crème solaire, sa casquette, ses lunettes soleil, son linge de rechange, une serviette de plage et son sourire.

Le CCS porte une attention particulière à la sécurité :

- Une chaloupe de sécurité accompagne en tout temps les groupes de tout âge.
- **Les participants âgés de 14 ans et moins** doivent porter **EN TOUT TEMPS** leur VFI lors des cours, des entraînements et des compétitions.
- **Les membres âgés de 15 ans et plus** doivent aussi porter un VFI pour **les 20 premières heures de canotage de l'année ou quand la température de l'eau est inférieure à 10° Celsius**. Après avoir acquis une expérience de 20 heures sur l'eau minimum, ils sont autorisés à ramer sans porter leur VFI mais ils doivent avoir en tout temps à la portée de main leur VFI dans leur embarcation lors des cours et des entraînements. L'autorisation de ne pas porter le VFI doit être émise par l'entraîneur-chef et est possible seulement si les habiletés et stabilité le permettent.
- **Les adultes autorisés à la pratique libre** doivent aussi porter un VFI pour **les 20 premières heures de canotage de l'année ou quand la température de l'eau est inférieure à 10° Celsius**. Après avoir acquis une expérience de 20 heures sur l'eau minimum, ils sont autorisés à ramer sans porter leur VFI mais ils doivent avoir en tout temps à la portée de main leur VFI dans leur embarcation lors des cours et des entraînements. Les adultes doivent posséder les habiletés et une stabilité suffisante et sécuritaire pour recevoir l'autorisation de l'entraîneur-chef de ne pas porter le VFI, malgré le délai de 20 heures sur l'eau faite.
- **Les adultes autorisés à la pratique libre** doivent réserver leur embarcation via un document en-ligne qui sera partagé après l'inscription. Les adultes doivent remplir avant leur sorties sur l'eau le registre des départs et heures de retour prévus.
- **Les adultes autorisés à la pratique libre** doivent respectés le territoire de pratique autorisé par l'entraîneur-chef ou adjointe-administrative. Ce territoire varie selon les conditions climatiques de la sortie sur l'eau.

Lors de conditions climatiques difficiles (froid, pluie intense, orages, vents importants...), les cours ou entraînement ont lieu quand même à moins d'un avis contraire de l'entraîneur-chef ou de son entraîneur. Différentes activités intérieures sont alors prévues comme l'enseignement technique sur des machines à ramer, conditionnement musculaire, jeux ou éducatifs à l'intérieur, film...

## **Informations supplémentaires**

 819-692-1254 (appel et texto)

 <http://www.canotageshawinigan.com>

 [clubdecanotagedeshawinigan@gmail.com](mailto:clubdecanotagedeshawinigan@gmail.com)

 [www.facebook.com/canotageshawinigan](http://www.facebook.com/canotageshawinigan)